

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 28 octobre 2010

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 28^e jour du mois d'octobre 2010, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers : Gaston Beaulieu, Ronald Robitaille, Carole Martineau, Daniel Lampron et Yves Duval. Mme la conseillère Denise Charlebois est absente, son absence est motivée.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, directeur général et secrétaire-trésorier et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié l'avis de convocation prévu à la loi dans le délai requis.

Bernard Davidson, dg

ORDRE DU JOUR
Assemblée extraordinaire du 28 octobre 2010

- 1- Rénovation cadastrale : dépôt des descriptions techniques de chemins et régularisation de la propriété des chemins entretenus par la municipalité.
- 2- Avis de motion, règlement établissant une politique de gestion contractuelle.
- 3- Levée de la séance.

RÉS 207-10 : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance extraordinaire soit ouverte.

Adoptée à la majorité.

RÉS 208-10 : APPROBATION DES PLANS ET DESCRIPTIONS TECHNIQUES PRÉPARÉS PAR MPMAG

Considérant que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a débuté les travaux de refonte du cadastre sur une partie du territoire en 2009;

Considérant que cette refonte a pour objet l'identification distincte de chaque lot afin que le cadastre du Québec présente une image fidèle du morcellement foncier au fur et à mesure de son évolution pour l'ensemble des propriétés privées du Québec;

Considérant que l'opération de rénovation cadastrale vise également à corriger les anomalies cadastrales et la disparition des parties de lots;

Considérant que la firme d'arpenteurs-géomètres MPMAG inc. a reçu le mandat de préparer les plans et les descriptions techniques de certains chemins de la municipalité du canton d'Amherst en relation avec le mandat de rénovation cadastrale 2464 du contrat 5488 du MRNF;

Il est proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

QUE le Conseil approuve les plans et descriptions techniques préparés par MPMAG inc. arpenteurs-géomètres portant les numéros de minutes 8373, 8374,8375, 8381, 8383,8385, 8386, 8387, 8390 et 8391 signées et datées du 21 septembre 2010 et du 13 octobre 2010.

Adoptée à la majorité.

RÉS 209-10 : APPROBATION ET PUBLICATION DES PLANS ET DESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIFS À LA RÉNOVATION CADASTRALE

Considérant que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a débuté les travaux de refonte du cadastre sur une partie du territoire en 2009;

Considérant que cette refonte a pour objet l'identification distincte de chaque lot afin que le cadastre du Québec présente une image fidèle du morcellement foncier au fur et à mesure de son évolution pour l'ensemble des propriétés privées du Québec;

Considérant que l'opération de rénovation cadastrale vise également à corriger les anomalies cadastrales et la disparition des parties de lots;

Considérant que la firme d'arpenteurs-géomètres MPMAG inc. a reçu le mandat de préparer les plans et les descriptions techniques de certains chemins de la Municipalité du canton d'Amherst en relations avec le mandat de rénovation cadastrale 2464 du contrat 5488 du MRNF;

Considérant que la Loi sur les compétences municipales précise que toute voie ouverte à la circulation depuis au moins 10 ans devient propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités prévues à l'article 72 de la Loi sur les Compétences municipales du Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron et résolu,

D'approuver les plans et descriptions techniques numéros de minutes 8373,8374,8375,8381,8383,8385,8386,8387,8390 et 8391 correspondant aux assiettes des chemins publics suivants, chemin du Lac-Labelle, chemin du Lac-Cameron, chemin des Érables et chemin du Lac-de-la-Sucrerie faisant parties intégrantes de la présente résolution comme si au long reproduites :

- Description technique du chemin du Lac-Cameron et chemin du Lac-Labelle dans le canton de Labelle datée du 21 septembre 2010 et portant le numéro 8386 des minutes de M. Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre, plan #18294;
- Description technique du chemin du Lac-Labelle dans le canton de Labelle datée du 13 octobre 2010 et portant le numéro 8391 des minutes de M. Jacques Patenaude, arpenteur- géomètre, plan #18352;
- Description technique du chemin des Érables et chemin du Lac-Cameron dans le canton de Clyde datée du 21 septembre 2010 et portant le numéro 8387 des minutes de M. Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre, plan #18296;
- Description technique du chemin du Lac-Cameron dans le canton de Clyde datée du 21 septembre 2010 et portant le numéro 8385 des minutes de M. Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre, plan #18281;
- Description technique du chemin du Lac-Cameron dans le canton de Clyde datée du 21 septembre 2010 et portant le numéro 8381 des minutes de M. Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre, plan #18269;

- Description technique du chemin du Lac-Cameron dans le canton de Clyde datée du 21 septembre 2010 et portant le numéro 8383 des minutes de M. Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre, plan #18274;
- Description technique du chemin du Lac-Cameron dans le canton de Clyde datée du 13 octobre 2010 et portant le numéro 8390 des minutes de M. Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre, plan #18351;
- Description technique du chemin du Lac-de-la-Sucrierie dans le canton de Labelle datée du 21 septembre 2010 et portant le numéro 8373 des minutes de M. Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre, plan #18203;
- Description technique du chemin du Lac-de-la-Sucrierie dans le canton de Labelle datée du 21 septembre 2010 et portant le numéro 8374 des minutes de M. Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre, plan #18205;
- Description technique du chemin du Lac-de-la-Sucrierie dans le canton de Labelle datée du 21 septembre 2010 et portant le numéro 8375 des minutes de M. Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre, plan #18207;

D'autoriser la publication des avis requis par la loi dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité.

Adoptée à la majorité.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Gaston Beaulieu donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement établissant une politique de gestion contractuelle.

RÉS 210-10 : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la séance extraordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. et dga